

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 24 juin 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 17 QUORUM ADMIN GAL : 11	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, PATRICE CHIROUZE, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME. EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, SEBASTIEN VIOLI, CATHERINE PICQUE, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVIL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, PIERRETTE MORAND, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI POUVOIRS : FRANÇOIS RIEU AYANT DONNE POUVOIR A BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A JEAN-MICHEL DEROBERT ABSENTS : FREDERIQUE DUC	VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/25		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO
Délibération n°25-43

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20250624-25-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025
Publication : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Objet : Animation - Contrat Eau et climat

Dans le cadre du 12^{ème} programme d'aide « Sauvons l'eau 2025-2030 », l'Agence de l'eau déploie un nouvel outil d'aide aux territoires, sur les thématiques de restauration des milieux aquatiques et zones humides, de gestion concertée des ressources en eau. Cet outil pluriannuel permet un co-financement des actions.

Il est proposé de valider le principe de candidature du SMBVA à la mise en place d'un contrat Eau & Climat pour le bassin versant Arly.

>>>>>>><<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le principe de candidature d'un contrat Eau & Climat pour le bassin versant de l'Arly,
- d'informer l'Agence de l'eau RMC et les autres partenaires potentiels de cette initiative.
- d'engager la construction d'un dossier qui sera soumis au comité syndical pour validation,
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

La secrétaire de séance

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO.

Ugine, le 26 juin 2025

Le Président

Umberto DIMASTROMATTEO